



**Terres
Toulouises**

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Rue du Mémorial du Génie
CS 40 325 Écrouves
54 201 Toul Cedex
T - 03 83 43 23 76
contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

Service abonnés eau et assainissement



09 74 19 55 55 (numéro non-surtaxé) / abannes-eau@terrestouloises.com

Fiche mise à jour en février 2021

INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX À LA PARCELLE Annexe 8 - règlement d'assainissement collectif

Formulaire à renvoyer complété, accompagné des documents à joindre, à la communauté de communes Terres Toulouises pour toute demande de branchement (eaux usées ou pluviales) et/ou création de surface imperméabilisée.

La conception et le bon fonctionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales est sous la responsabilité du pétitionnaire. Il est donc conseillé de recourir à un bureau d'étude compétent pour dimensionner et concevoir le ou les ouvrage(s) concerné(s).

SITUATION DU PROJET

Rappel : la gestion des eaux pluviales à la parcelle est obligatoire dans le cadre de toute création de surface imperméabilisée. Le rejet -indirect- au réseau ne pourra être toléré qu'en cas d'impossibilité d'infiltrer dûement démontrée liée aux contraintes techniques indépendantes du projet.

Adresse

Commune

N° de permis de construire / d'aménager / certificat d'urbanisme (le cas échéant) :

.....

COORDONNÉES DU PÉTITIONNAIRE

Le demandeur est la personne physique propriétaire

Nom Prénom

Nom de la société (le cas échéant)

Téléphone

Courriel

CARACTÉRISTIQUES DES AMÉNAGEMENTS CONCERNÉS

Type d'aménagement (ex : pavillon, collectif, bâtiment commercial, parking ...)

.....

Surface totale imperméabilisée : m² **surface préexistante dé raccordée :** m²

Dont toiture m² Dont parking m²

Dont autre m² (préciser.....)

Surface totale du terrain : m²

Risque de pollution des eaux pluviales (indiquer les substances le cas échéant)

Dispositifs prévus pour limiter ces pollutions

(Si le projet concerne un bassin versant intercepté supérieur ou égal à 1 hectare, il est soumis à la loi sur l'eau)

ÉTUDE DE PERMÉABILITÉ (à joindre obligatoirement)

Valeur moyenne de la perméabilité (si déterminée) : mm / h m / s

Profondeur de détermination vis-à-vis de la surface :

Présence de nappe d'eau (traces d'hydromorphie) Oui, profondeur : Non

Type de sondage réalisé Matsuo Porchet Autre, précisez :

Présence d'un puits ou d'un forage à proximité du dispositif Oui, usage Non

Distance vis-à-vis de l'installation de gestion des eaux pluviales

Le projet est situé dans un périmètre rapproché de protection d'un captage d'eau potable Oui Non

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale.....m².....areshectares

Pente existante : < 5% de 5 à 10% > 10%

CARACTÉRISTIQUES DU (DES) DISPOSITIF(S) PROJETÉ(S)

PRÉTRAITEMENT ÉVENTUEL

- Séparateur à hydrocarbures, taille nominale :
(Un séparateur à hydrocarbures n'est indiqué qu'en cas de risque réel de pollution. Ce dispositif n'est pas souhaitable pour un parking VL)
- Décanteur, volume : m³
- Autre dispositif, précisez :

DISPOSITIF PRÉVU

Pluie choisie pour le dimensionnement 10 ans 20 ans 30 ans 50 ans 100 ans

- Tranchée(s) d'infiltration
- Jardin de pluie
- Noues
- Matériaux perméables (pavés poreux, engazonnés, gravillons ...)
- Puits d'infiltration
- Récupération des eaux pluviales (uniquement en complément d'une autre technique)
- Bassin d'infiltration
- Bassin ou cuve de rétention avec rejet à débit régulé
- Autre technique, à détailler

Volume total prévu : m³

En cas de rejet indirect : débit max. régulé : L / s Exutoire prévu le cas échéant*

* Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées.

ENGAGEMENTS DU PÉTITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu un accusé de réception de son dossier par le service assainissement ;
- à informer le service assainissement de toute modification de son projet ;
- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé ;
- à ne pas rejeter les eaux pluviales dans le système d'assainissement, ni tout autre exutoire non-autorisé par son gestionnaire ;
- à assurer le bon entretien de son installation.

Fait à, le / / 20.....

Signature

PIECES A JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Plan de situation au 1 / 25 000
- Plan de masse au 1 / 500 ou 1 / 200 sur lequel doit figurer le dispositif de gestion des eaux pluviales à l'échelle
- Plan de coupe côté des techniques de gestion des eaux pluviales
- Copie de l'étude de perméabilité
- Copie de l'étude de dimensionnement du dispositif choisi
- Fiche technique des dispositifs de prétraitement

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service de l'eau et de l'assainissement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la communauté de communes Terres Toulousaises.